

Date de transmission de l'acte: 27/03/2026

Date de reception de l'AR: 27/03/2026

009-210902490-DE_010_2026-DE

AGEDI

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du dimanche 22 mars 2026

Délibération N° DE_010_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 17/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 11 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Jean-Barthélémy Maris, Dominique Dumons, Céline SOULETIE - AUTHIÉ, Chantal FABRE, Richard BOESPFLUG, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Benoit JOLIBERT, Laetitia BOSSUET

Représentés :

Absents et Excusés : Marc Valive

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Céline SOULETIE - AUTHIÉ est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la commune de Roquefixade à l'assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Le Conseil municipal de la commune,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune de Roquefixade au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire : **M. SABATIER Michel**, Maire.
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant : **Mme FABRE Chantal**, 1^{ère} adjointe.
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Céline SOULETIE - AUTHIÉ
Secrétaire de séance

DE_010_2026